ÉLECTION SÉNATORIALE - DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026
COURRIER AUX GRANDES ÉLECTRICES ET AUX GRANDS ÉLECTEURS DU GARD

LISTE « FAISONS ENTRER LE PROGRAMME DU NOUVEAU FRONT POPULAIRE AU SÉNAT »

Mesdames et Messieurs les grands électrices et grands électeurs du Gard,

Le 27 septembre, vous aurez à choisir entre plusieurs orientations.
Vous pourrez reconduire celles et ceux qui, depuis des années, accompagnent un système qui a multiplié les transferts de compétences, les contraintes administratives et les restrictions budgétaires.
Ou vous pourrez choisir une liste qui porte un programme de rupture, avec un objectif clair : **redonner aux communes du pouvoir, des moyens et des services publics**.

REDONNER AUX COMMUNES LEUR LIBERTÉ DE DÉCISION

Au sénat nous défendrons :

- l'abrogation des lois NOTRe, MAPTAM et 3DS ;
- la fin de l'obligation d'appartenance à une intercommunalité ;
- la libre association des communes ;
- la coopération et la mutualisation lorsqu'elles sont choisies par les communes, et non imposées.

REDONNER DES MOYENS DIRECTEMENT AUX COMMUNES

Au sénat nous défendrons :

- l'indexation automatique de la DGF sur l'inflation ;
- une réforme de la DGF pour réduire les écarts entre communes rurales et urbaines ;
- des dotations supplémentaires selon les compétences réellement exercées : une commune qui finance une école doit, par exemple, recevoir davantage qu'une commune qui n'en gère pas.

Pour 2026, les députés LFI avaient proposé une indexation de +1,3 %, soit environ 248 millions d'euros supplémentaires pour la DGF des communes et intercommunalités.

MIEUX RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DES ÉLUS LOCAUX

Au sénat nous défendrons :

- un congé républicain, permettant de se présenter à une élection sans risquer son emploi ni ses droits ;
- des indemnités calculées davantage selon le temps réellement nécessaire au fonctionnement de la commune, et non selon le seul nombre d'habitants ;
- un congé parental pour les élus, avec la possibilité d'être remplacés pendant cette période ;
- un droit à la formation professionnelle à la sortie du mandat, pour faciliter le retour à l'emploi ;
- le non-cumul effectif des mandats et des indemnités : un seul mandat à la fois et, pour un même mandat, deux mandats consécutifs maximum.

En 2026, les députés LFI ont proposé 60 millions d'euros de crédits supplémentaires pour financer la revalorisation des indemnités des élus locaux, en ciblant prioritairement les communes de moins de 20 000 habitants.

RENFORCER LES SAPEURS-POMPIERS ET LES SDIS

Au sénat nous défendrons :

- 50 000 sapeurs-pompiers professionnels d'ici 2032, contre 44 303 fin 2025 ;
- 50 000 volontaires supplémentaires d'ici 2030 ;
- 10 000 véhicules de lutte contre les incendies d'ici 2032 ;
- une augmentation de la part de la taxe sur les conventions d'assurance affectée aux SDIS ;
- une loi de programmation sur cinq ans pour sécuriser les investissements et les recrutements.

Aujourd'hui, environ 90 % des recettes des SDIS proviennent des collectivités territoriales. Nous défendrons un rééquilibrage de leur financement, avec une participation nationale accrue afin de réduire la charge pesant sur les départements et les communes.

DES SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES PARTOUT

Au sénat nous défendrons :

- le maintien et la réouverture de guichets physiques ;
- le maintien des écoles, postes et services publics de proximité ;
- le développement de centres publics de santé avec des professionnels salariés ;
- un service public hospitalier accessible à moins de 30 minutes.

Nous défendrons un accès aux services publics essentiels en 30 minutes maximum.

DÉFENDRE L'ÉCOLE RURALE

Au sénat nous défendrons :

- l'abrogation des « conventions ruralité » ;
- le maintien des classes uniques et la réouverture d'écoles, avec l'objectif d'une école publique laïque dans chaque commune ;
- un temps de transport scolaire limité à 15 minutes en zone rurale ;
- la gratuité des transports scolaires ;
- un plan d'urgence de rénovation des écoles : isolation, désamiantage et accessibilité ;
- la végétalisation des cours d'école ;
- la gratuité des cantines scolaires, financée par l'État, afin de garantir à chaque enfant les mêmes conditions d'accès à la restauration scolaire, quelles que soient les ressources de sa famille ou de sa commune.

L'objectif est de garantir la proximité de l'école publique et de réduire les inégalités entre enfants liées au lieu de vie, aux revenus des familles ou aux moyens financiers des communes.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Au sénat nous défendrons :

- une loi-cadre contre les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- 3 milliards d'euros par an consacrés à cette politique ;
- davantage de places d'hébergement spécialisé ;
- des lieux d'accueil et des permanences juridiques gratuites dans les communes ;
- des dispositifs itinérants pour atteindre les victimes dans les territoires ruraux.

L'objectif est de garantir partout un accès rapide à la protection, à l'hébergement et à l'accompagnement, y compris dans les territoires ruraux où les dispositifs sont souvent plus éloignés.

FAIRE DE L'EAU UN BIEN COMMUN

Au sénat nous défendrons :

- les régies publiques municipales ou intercommunales ;
- une tarification progressive ;
- la gratuité des premiers mètres cubes indispensables à la vie ;
- l'investissement dans le renouvellement des réseaux et la lutte contre les fuites ;
- des systèmes d'alerte permettant de détecter rapidement les consommations anormales liées aux fuites.

DÉFENDRE L'AGRICULTURE ET NOS TERRES

Au sénat nous défendrons :

- la protection du foncier agricole, forestier et naturel et l'objectif de zéro artificialisation nette ;
- une mise en œuvre du ZAN qui ne pénalise pas les communes rurales ayant déjà été sobres dans leur consommation foncière et leur permette de conserver des capacités de développement adaptées à leurs besoins ;
- le développement d'une agriculture paysanne, biologique et composée d'exploitations à taille humaine ;
- la réorientation des aides agricoles vers les productions écologiquement soutenables et intensives en emplois ;
- le développement des circuits courts et de l'approvisionnement local de la restauration collective ;
- la réduction progressive des engrais et pesticides, avec interdiction des plus dangereux ;
- des zones sans pesticides jusqu'à 200 mètres autour des habitations, écoles et hôpitaux, ainsi qu'une protection renforcée des captages d'eau potable.

LIBERTÉ, pour les communes : retrouver leur autonomie, leurs compétences et les moyens de décider.

ÉGALITÉ, pour les habitants : avoir accès aux mêmes écoles, aux mêmes soins, aux mêmes services publics et à la même restauration scolaire, quel que soit le territoire où l'on vit.

FRATERNITÉ, par la solidarité nationale : financer collectivement nos services de secours, protéger les victimes de violences et faire en sorte qu'aucun territoire ne soit abandonné.

FAIRE MIEUX POUR LE GARD. FAIRE MIEUX POUR LA FRANCE.

Jean-Baptiste Thibaud • Marie-Pierre Vaselli • Xavier Segura • Audrey Bonnet • Christophe Clément
senat.lfi30.fr • contact@senat.lfi30.fr

LA FRANCE INSOUMISE DU GARD



NOUVEAU FRONT POPULAIRE